

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

104^e Séance (extraordinaire)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 12 février 2019 à 19 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Madame Roxanne Thibeault, présidente

Les commissaires suivants :

Monsieur Sylvain Beaulieu
Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily
Madame Marjolaine Girard
Monsieur Étienne Lavoie
Madame Johanne Morissette
Madame Nathalie Savard
Madame Édith Vaillancourt

Madame Andrée Verreault
Madame Nancy Verreault, vice-présidente
Madame Mélanie Gagnon, commissaire-parent
(primaire)
Madame Patricia Brassard, commissaire-parent
(secondaire)
Madame Nathalie Déry, commissaire-parent
(EHDAA)

Sont également présentes : madame Christine Fortin, directrice générale et madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Conformité de la réunion

Constatation est faite à l'effet que la procédure de convocation a été respectée et que la réunion a été régulièrement convoquée.

1.2 Ordre du jour : acceptation

CC190212-01

Sur proposition de madame Patricia Brassard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

4. OBJETS DE DÉCISIONS

4.1. Structure administrative 2018-2019 : modification

Considérant la structure administrative des emplois d'administrateur en vigueur pour l'année 2018-2019;

Considérant la retraite annoncée du titulaire du poste de direction adjointe au Service des ressources financières et informatiques;

Considérant la volonté, pour l'année 2019-2020, de remplacer ce poste par un poste de direction du Service des technologies de l'information, et ce, considérant l'ampleur et l'importance des enjeux et des besoins de l'organisation en lien avec les technologies de l'information, tant sur le plan pédagogique qu'administratif;

Considérant qu'afin d'assurer une continuité dans la gestion des activités, il est souhaité que le ou la titulaire du nouveau poste entre en fonction avant le départ à la retraite de la direction adjointe du Service des ressources financières et informatiques;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la structure administrative 2018-2019 pour ajouter le nouveau poste à compter de l'entrée en fonction de son titulaire;

Considérant la consultation effectuée auprès des associations de gestionnaires et les avis favorables qui ont été émis;

Sur la proposition de madame Mélanie Gagnon, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de modifier la structure administrative des emplois d'administrateur 2018-2019 en ajoutant le poste de direction du Service des technologies de l'information à compter de l'entrée en fonction du ou de la titulaire du poste.

4.2. Contrats de travaux de peinture dans les établissements : octroi de gré à gré

Considérant que la révision des prévisions budgétaires 2018-2019 ainsi que le budget en lien avec le plan d'engagement vers la réussite permettent de libérer des sommes afin d'effectuer des travaux de peintures dans cinq établissements;

Considérant que ces travaux doivent être réalisés pendant la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2019;

Considérant qu'en raison de la contrainte de temps, il serait opportun d'octroyer les contrats de travaux de peinture suivants à divers entrepreneurs selon les montants estimés suivants :

École Jean XXIII :	15 000 \$
École Notre-Dame (Alma) :	35 000 \$
École primaire Garnier :	25 000 \$
École Curé-Hébert :	17 000 \$
École sec. Camille-Lavoie :	54 000 \$

CC190212-02

Considérant que selon la *Politique et lignes internes de conduite concernant l'octroi et la gestion des contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction*, l'attribution d'un contrat de travaux de construction dont le coût est supérieur à 10 000 \$ mais inférieur à 100 000 \$ doit être octroyée par appel d'offres sur invitation;

Considérant que selon la politique (article 18 : Exception), le conseil des commissaires peut autoriser la Commission scolaire, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à une acquisition selon un mode autre que celui prévu à la politique (achat de gré à gré plutôt que par appel d'offres) en autant que ce faisant, la Commission scolaire respecte les principes de ladite politique.

CC190212-03

Sur la proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité que la Commission scolaire octroie de gré à gré des contrats pour les travaux de peinture mentionnés ci-haut et d'autoriser madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles, à signer le contrat ainsi que tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

6. CORRESPONDANCE

Aucune

7. INFORMATION

Aucune

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CC190212-04 La séance est levée à 19 h 40 sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Roxanne Thibeault, présidente

Me Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et secrétaire générale